L'école : ses fonctions, ses structures

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 224

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027633

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EDITORIAL (suite)

nombreux cantons. Aussi convient-il de formuler quelques questions préalables :

— Les classes à niveaux, qu'on envisage même de transformer en classes d'aptitudes (voir lexique ci-contre), les diplômes intermédiaires ne vont-ils pas renforcer la tendance à l'élitisme, inhérente à tout appareil scolaire, sans briser le rapport entre niveau socio-culturel et réussite scolaire ?

— Le milieu extra-scolaire n'est-il pas valorisé par l'introduction des options, dont le choix repose lui aussi sur des considérations socio-culturelles ?

— Le besoin de liens affectifs et de stabilité de l'enfance et de l'adolescence n'est-il pas remis en question par les classes à niveaux et les options ?

— Comment se fait-il que les projets actuels laissent de côté les problèmes concrets de la première enfance (2 à 6 ans), tout en reconnaissant, à la suite des psychologues, que cette période de la vie est décisive dans la recherche de l'égalité des chances pour tous ? Est-ce pour éviter les problèmes politiques et sociaux difficiles des rapports famille-école et de la formation des parents ?

On ne peut donc s'empêcher de se demander si ce modèle d'école nouvelle — cet enseignement à la carte — réalise bien l'égalité des chances qu'il promet ou s'il ne réserve pas cette égalité à ceux-là même qui n'en ont de toute façon pas besoin. Et s'il ne soumet pas davantage l'éducation aux impératifs du rendement et de l'économie en cherchant à l'individualiser.

Car il existe d'autres voies de réformes, qui font porter le poids des changements sur la société autant que sur l'école. Qui remettent en question la notion même de diplôme et son absurde valorisation par la société. Qui cherchent à briser le monopole de l'appareil scolaire et sa division de la vie en un temps de formation en un temps de production. Qui s'efforcent de réconcilier travail manuel et travail intellectuel, profession et perfectionnement. Ces idées-là ne sont pas nouvelles. Mais réfléchir à leur application concrète, aujourd'hui, en Suisse, est vraiment révolutionnaire.

DOSSIER DE L'EDITORIAL

1. Changer l'école[1]

Inspiré en partie par les problèmes géo-politiques du Jura (dispersion des établissements, classes primaires à plusieurs degrés, examen d'admission à l'école secondaire, relations avec la Suisse romande) et guidé par une volonté de réalisation concrète, ce rapport a cependant suscité de larges discussions en dehors du Jura lui-même et n'a pas été adopté tel quel par la SPJ.

Non content de se livrer à la critique de l'école actuelle, simple, reproductrice des fonctions sociales, ce texte propose sur le plan des principes et des réalisations quelques thèses essentielles :

1. Action directe sur les familles suivie d'un enseignement pré-scolaire de deux ans pour réaliser vraiment l'égalité des chances devant l'école.

2. La démocratisation des études exige des classes à un seul degré et, partant, le regroupement des unités scolaires.

3. Après une école de base de six ans, l'école globale de trois ans, avec ses cours à niveaux (pour le français, l'allemand et la mathématique) et ses options — introduites progressivement — permettra de remplacer la sélection par l'auto-orientation des élèves.

4. Pour adapter constamment l'école à un monde en pleine mutation, et plus particulièrement pour orienter tous les efforts de réformes vers la coordination romande des structures scolaires, la réforme de l'école ne peut être que permanente.

Enfin, la Société pédagogique jurassienne demande à pouvoir participer directement à la mise sur pied des structures nouvelles et elle propose que ces dernières soient expérimentées dans deux zones-pilotes sous le contrôle et en contact avec des organes pédagogiques romands (Institut romand de recherches et de documentation pédagogique à Neuchâtel, par exemple).

1. Rapport rédigé par une commission de la Société pédagogique jurassienne.

2. L'école : ses fonctions, ses structures

RAPPORT DU G.R.O.S.

Au moment où la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE) achevait l'élaboration d'un plan d'études romand des quatre premières années primaires, un certain nombre de pédagogues et d'enseignants obtenaient en 1971 que la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin crée un « Groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'école » (G.R.O.S.), chargé de préciser les « fonctions de l'école » et de proposer des « structures-cibles », qui orientent les réformes à venir. Publié en automne 1972, son travail s'articule en dix thèses essentielles :

1. *L'objectif ultime de l'école* est d'assurer aux élèves un « développement optimal » pour « assumer leurs responsabilités au sein de la société tout en participant à la transformation de celle-ci ».

2. *Ecole et société* : l'école est agent du maintien des hiérarchies (les plus favorisés restent les plus favorisés) ; elle doit au contraire viser la cible consistant à compenser les inégalités sociales.

3. *Ecole et vie civique* : l'école doit « informer les futurs citoyens sur les structures et les problèmes politiques », « faire acquérir, par l'exercice, les attitudes que requiert le fonctionnement démocratique des institutions ». Le système suisse, certes remarquable (respect des minorités, etc.), est cependant lourd et complexe...

4. *Ecole et famille* : l'école « participe avec la famille » pour que l'enfant se situe « face aux normes morales et sociales ». D'où l'importance des premières années, pendant lesquelles l'école devrait assumer une large part de responsabilités.

5. *Ecole et croyance religieuse* : « l'école adopte une attitude de respect et d'ouverture », développant « la lucidité intellectuelle et morale ».

6. *Ecole et vie économique* : l'école éveille aux responsabilités de consommateurs et de producteurs, d'employés et d'employeurs, préparant aux changements d'orientation. Mais elle ne doit pas oublier « l'aspect négatif » de la prospérité, de voir à long terme, d'apprendre à s'auto-évaluer.

7. *Ecole et loisir* : l'école doit « préparer à prendre en charge le temps libre » par des « loisirs créateurs ». Mais le temps libéré est-il vraiment libre ? Il existe des « loisirs illusoires » qui n'assurent qu'une survie physique.

8. *Ecole et moyens de communication de masse* : l'école doit habituer à la critique en utilisant elle-même ces moyens ; il faut lutter contre une transmission manipulée du savoir avec « prérogative de certains producteurs » ; il faut enfin développer l'expression.

9. *Ecole et environnement* : l'école doit rendre attentif à la nature et faire prendre conscience des nuisances.

10. *Ecole et éducation permanente* : l'école doit assurer « tout au long de la vie » une formation tant culturelle que professionnelle.

Quant aux structures, le G.R.O.S. propose une école indifférenciée jusqu'à 15 ans. Mais indifférenciée, elle ne le serait totalement que dans le premier degré (primaire) : dès le deuxième degré (secondaire inférieur), l'orientation intervient. Deux types de structures sont ici proposés :

a) *l'école globale additive*, où les élèves sont répartis en sections parallèles (latino-scientifique, culture générale et moderne, pratique, etc.). L'orientation se fait sur la base 1) des performances scolaires, 2) des aptitudes psychologiques décelées par des tests, 3) des aspirations des élèves et de leurs parents, 4) d'un rapport ou préavis des maîtres. Des classes passerelles assouplissent le système. Il faut éviter la hiérarchisation des sections, les possibilités de passage insuffisantes, l'orientation prématurée ou sans une information très complète, ou encore sans un temps d'essai suffisant devant des difficultés nouvelles. Des classes hétérogènes très peu différenciées céderaient peu à peu le pas à des classes différenciées.

b) *l'école globale intégrée et différenciée*, qui assumera à elle seule toute l'orientation par des classes hétérogènes absorbant toutes les heures au début, puis de moins en moins, cela au profit de cours à niveaux (où les objectifs sont les mêmes tandis que la pédagogie change) d'une part, et de cours à options d'autre part (options soit d'approfondissement, soit de complément).

Quant à l'école du 3e degré (secondaire supérieur), elle sort des objectifs de ce rapport du G.R.O.S.

Lexique succinct

— Classe hétérogène. — *Elle réunit tous les élèves d'un même degré, sans tenir compte de leurs aptitudes.*

— Classe à niveaux. — *Les élèves de plusieurs classes sont regroupés en cours différenciés selon leur niveau et ils reçoivent un enseignement qui diffère par la méthode et par le rythme ; mais tous les niveaux doivent observer au moins un programme minimum commun.*

— Classe d'aptitudes. — *Extension du cours précédent. Cette fois, chaque niveau avance à son rythme, sans se soucier de maintenir une perméabilité minimale avec ses voisins. Remonter d'un niveau inférieur à un niveau supérieur exige alors en tous cas une classe de rattrapage.*

— Classe de rattrapage. — *Elle doit permettre le passage d'un niveau inférieur au niveau supérieur.*

— Classe d'appui. — *Elle vient au secours d'un élève qui a des difficultés particulières et momentanées dans une discipline.*

— Options. — *Elles doivent être choisies dans une liste déterminée de disciplines, alors que le choix reste totalement libre pour les cours facultatifs.*

3. L'enseignement secondaire de demain

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXPERTS POUR L'ENSEIGNEMENT DE DEMAIN

La commission d'experts pour l'enseignement de demain a été créée sous les auspices de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), puis reprise en charge par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Présidée tout d'abord par le Genevois Werner Uhlig, puis après sa mort par le directeur du Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire, Fritz Egger, elle s'est penchée avant tout sur la réforme de l'enseignement gymnasial, sans négliger cependant les autres degrés du secondaire.

Les propositions concrètes de son rapport s'appuyent sur les principes suivants :

— perméabilité des structures
— orientation continue
— individualisation de l'enseignement grâce aux classes à niveaux (transformées peu à peu en classes d'aptitudes, voir le lexique), aux options, qui permettent d'assouplir le canon des disciplines.
— coordination des disciplines.

Quant aux buts de la nouvelle école, ils sont définis dans les termes suivants : « formation générale et préparation aux hautes écoles ; apprentissage des méthodes de travail et acquisition de connaissances fondamentales ; développement des aptitudes de l'élève en vue de son épanouissement ; formation du caractère de l'élève ».

Sur le plan des structures, le rapport sur « l'enseignement secondaire de demain » propose l'introduction, après l'éducation préscolaire et quatre ans de degré élémentaire, d'un degré d'observation et d'orientation qui durera cinq ans, soit jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. C'est au

SUITE DU TEXTE AU VERSO